ORGANISATION DE LA FORMATION
ET MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES
MASTER

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 25/05/2023.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION MASTER

DOMAINE : SHS

MENTION : Intelligence Economique

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : Master Intelligence Economique 2ème année Parcours ISART (Intelligence Stratégique, Analyse des Risques et Territoire)

Code(s) étape Apogée :

2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions…) :

L'assiduité est obligatoire : les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite, soit moins de 5 absences non autorisées au cours de l'année. Le redoublement ou l'exclusion sont laissés à l'appréciation du jury. L'unité d'absence est la demi-journée. L'absence à une séance de travail et l'absence à une demi-journée sont équivalentes.

Sont limitativement considérées comme absences autorisées :

- la maladie (justificatif médical fourni)

- la journée d'appel de préparation à la défense

- les obsèques d'un proche

- les fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin Officiel)

Les autres cas sont laissés à l'appréciation du responsable du Master.

Chaque absence devra impérativement être justifiée au plus tard dans les 48 heures, faute de quoi elle se transformera en absence non autorisée.

Afin de rapprocher les étudiants de critères professionnels, il est demandé à ceux-ci d'anticiper leur absence afin de ne pas mettre les enseignants en difficulté, lorsque les circonstances le permettent.

3. COMPENSATIONS :

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences ☐
- UE d'un même semestre ☐
- UE d'une même année ☐
- Autres compensations ☒

A définir ci-dessous : ECUE d'une même UE

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :
  FI ☐ FA ☒ FC ☒

- Organisation des études :
  Alternance ☒ Stage ☐

- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?
  Oui ☒ Non ☐

  Si oui lesquels ? Possibilité de faire une VAPP85 avec aménagements d'études, suivi de quelques UE uniquement.

5. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options…

La scolarité en Master se déroule suivant les modalités du contrôle continu avec une session de rattrapage en Septembre.

La note définitive de contrôle continu de chaque ECUE est la moyenne pondérée ou non de plusieurs notes qui peuvent être :

- les notes des contrôles individuels écrits

- les notes d'interrogations orales

- les notes des projets et ect …

En cas d'absence justifiée, l'enseignant(e) en charge du cours aura la possibilité d'organiser une épreuve de substitution à la demande de l'étudiant lorsque la note de l'ECUE représentera au moins 50% de l'UE. A défaut, l'étudiant sera noté ABJ (absence justifiée) et se verra attribuer la note de 0/20. L'étudiant pourra s'il le souhaite repasser l'épreuve en 2ème session.

En cas d'absence non justifiée à un contrôle d'une ECUE, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'ECUE et à l'UE.

L'apprentissage se fait sur 2 années universitaires. Les étudiants peuvent opter pour deux stages longs, un en Master 1 et un autre en Master 2 ou pour un stage long en Master 1 et une alternance en Master 2. Le parcours M2 ISART se fait obligatoirement en alternance (12 mois).

En Master 2, les étudiants ont cours une journée par semaine jusqu'en juillet et 5 ou 6 semaines dans l'année, espacées d'au moins 4 semaines.